Recueil des titres de séjour

Préambule

Eléments à contrôler sur le titre de séjour :

- **Identité :** Les nom, prénoms et date de naissance doivent être conformes à ceux saisis sur le formulaire de demande.
- **Nationalité :** Indispensable pour déterminer la qualité (sauf exception pour la qualité A).
- **Date d'expiration :** Nécessaire pour fixer la période de validité de la licence.

Sources :

- **Site Service public** : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N105
- **Site France Visas** : https://france-visas.gouv.fr/web/france-visas/

Prolongation des titres de séjour : dispositif COVID-19

Compte tenu du contexte sanitaire, la durée des titres de séjour détenus par les ressortissants étrangers est exceptionnellement automatiquement prolongée de 6 mois pour les titres de séjour, détaillés ci-dessous, **expirant entre le 16 mars et 15 juin 2020** :

- Visa long séjour.
- Titre de séjour, à l'exception de ceux délivrés au personnel diplomatique et consulaire étranger.
- Autorisation provisoire de séjour.
- Récépissé de demande de titre de séjour.

La durée de validité des attestations de demande d'asile est prolongée de 90 jours (3 mois).

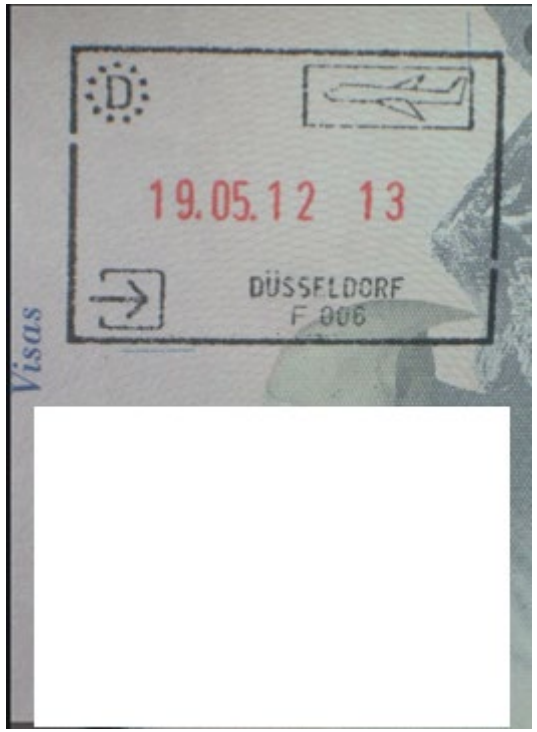
1. Les visas

Le visa court séjour

Forme : Tampon apposé sur le passeport de la personne concernée afin de l'autoriser à entrer et séjourner dans le pays pendant une période déterminée.

Délivrance : Sauf mesure restrictive inscrite sur le visa, celui-ci peut être délivré par n'importe lequel des Etats membres de l'Union Européenne.

Date de fin de validité de la licence délivrée : 90 jours maximum suivant la date inscrite sur le tampon (au plus tard le 30 juin de la saison en cours).



Le visa court séjour - EXCEPTION

Source : Extrait du site France-Visas

Date de fin de validité de la licence délivrée : 90 jours suivant la date inscrite sur le tampon (au plus tard le 30 juin de la saison en cours).

Déposer votre dossier au service consulaire de l'Ambassade de France en Géorgie

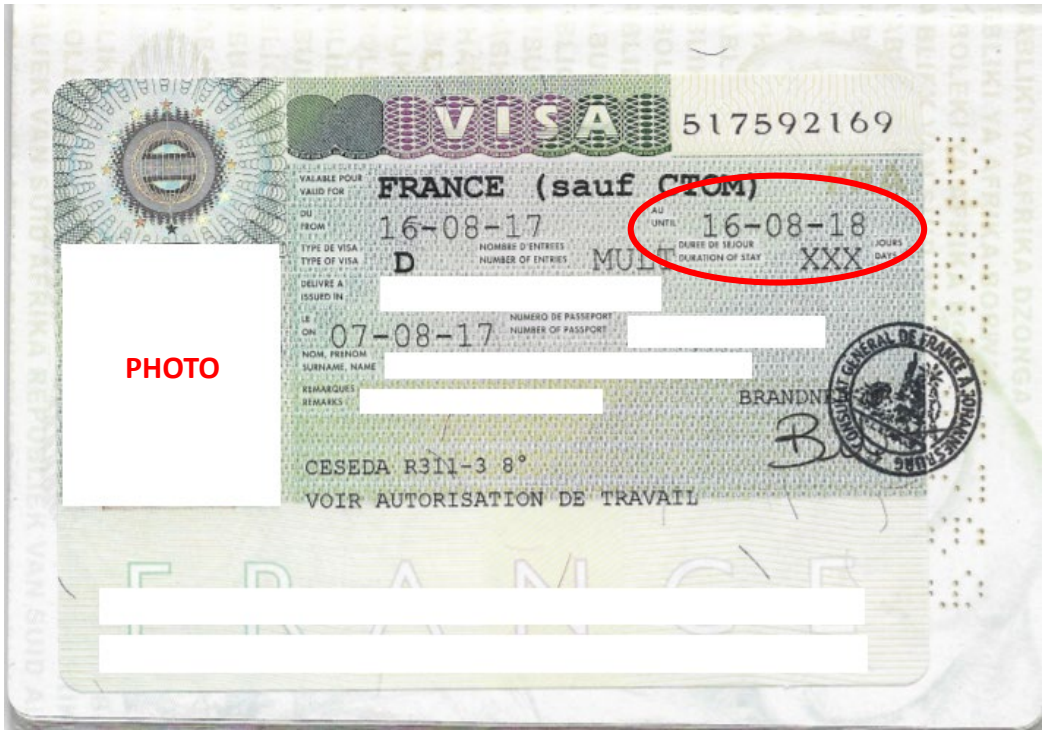
Les demandes de visa déposées en Géorgie sont instruites par le Service des visas de l'**Ambassade de France en Géorgie**, seul habilité à prendre les décisions en matière de visas.

Les ressortissants géorgiens titulaires d'un passeport biométrique de moins de 10 ans sont exemptés de visa de court séjour pour se rendre dans l'espace Schengen. Ils peuvent ainsi séjourner librement jusqu'à 90 jours sur une période de 180 jours.

Le visa long séjour

Forme : Vignette apposée sur le passeport de la personne concernée et comprenant sa photo. Ce document doit être daté et signé par l'administration qui l'a délivré.

Date de fin de validité de la licence délivrée : A l'expiration du visa ou, au plus tard, au 30 juin de la saison en cours.



2. La carte de séjour

Le titre de séjour

Forme : Carte de couleur rose et bleu comprenant la photo du titulaire. Le recto et le verso doit être transmis par son titulaire.

Date de fin de validité de la licence délivrée : A l'expiration du visa ou, au plus tard, au 30 juin de la saison en cours.



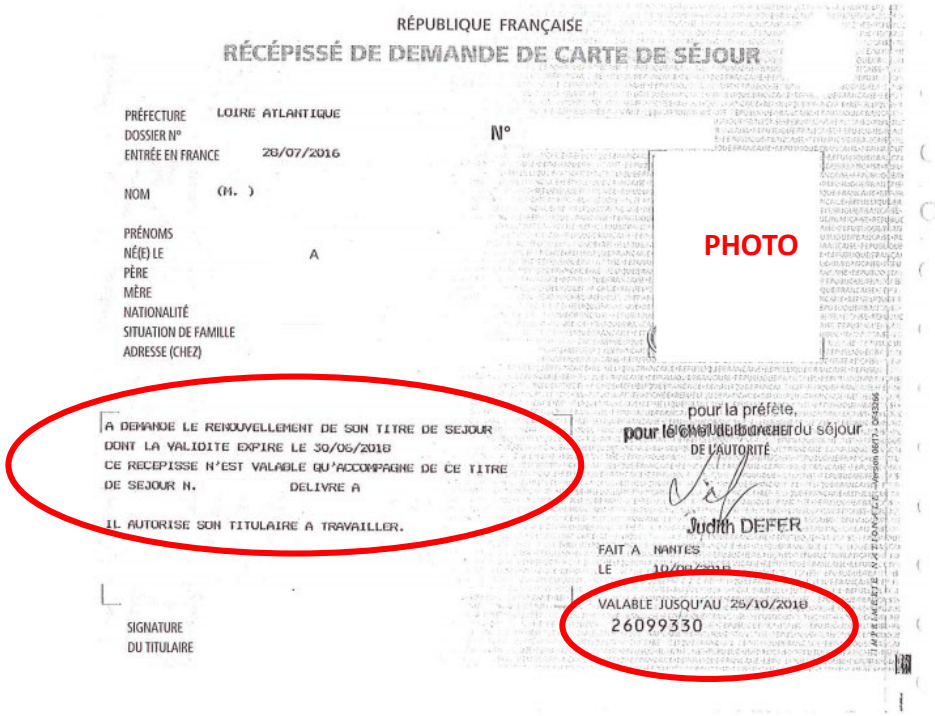


3. Le renouvellement du titre de séjour

Le récépissé de demande de carte de séjour

Forme : Carte de couleur grise comportant la photo du titulaire. Il doit être daté et signé par l'administration, signé par le titulaire et présenté avec le titre de séjour qui a expiré et dont le numéro est mentionné sur le document.

Date de fin de validité de la licence délivrée : A l'expiration du récépissé ou, au plus tard, au 30 juin de la saison en cours.


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉCÉPISSÉ DE DEMANDE DE CARTE DE SÉJOUR

PRÉFECTURE LOIRE ATLANTIQUE
DOSSIER N°
ENTRÉE EN FRANCE 26/07/2016

N°

NOM (M.)

PRÉNOMS
NÉ(E) LE A
PÈRE
MÈRE
NATIONALITÉ
SITUATION DE FAMILLE
ADRESSE (CHEZ)

PHOTO

A DEMANDE LE RENOUVELLEMENT DE SON TITRE DE SEJOUR
DONT LA VALIDITE EXPIRE LE 30/06/2018
CE RECEPISSE N'EST VALABLE QU'ACCOMPAGNE DE CE TITRE
DE SEJOUR N. DELIVRE A

IL AUTORISE SON TITULAIRE A TRAVAILLER.

pour la préfète,
pour le chef du bureau du séjour
DE L'AUTORITÉ

Judith DEFER

FAIT A NANTES
LE 10/08/2018

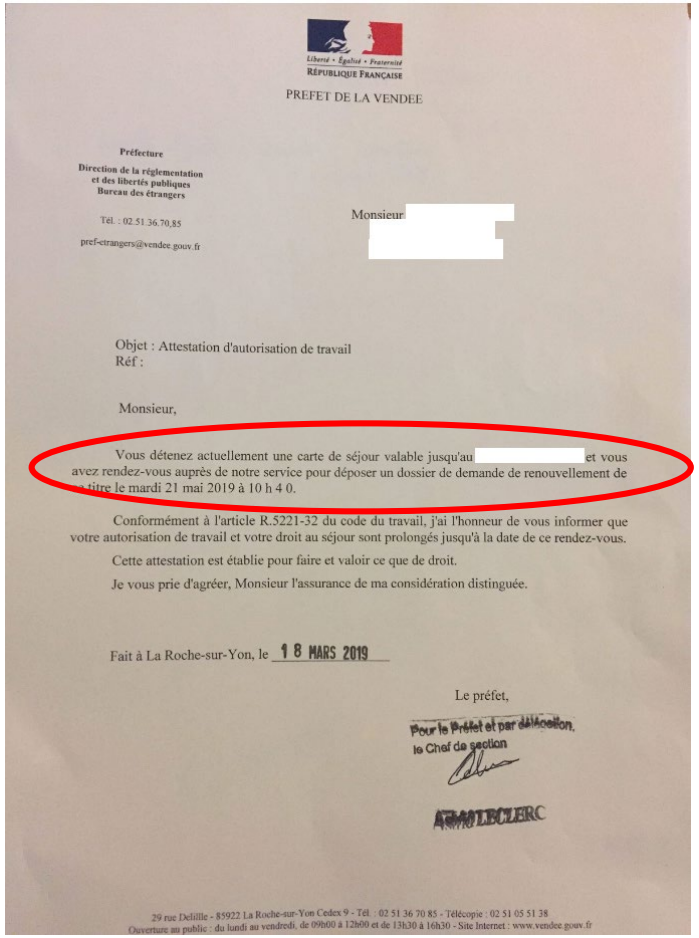
VALABLE JUSQU'AU 25/10/2018
26099330

SIGNATURE
DU TITULAIRE

Le courrier de la préfecture

Forme : Courrier avec en-tête de la Préfecture. Le document doit être daté et signé et accompagné du titre de séjour qui a expiré.

Date de fin de validité de la licence délivrée : Date du rendez-vous à la préfecture.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA VENDEE

Préfecture
Direction de la réglementation
et des libertés publiques
Bureau des étrangers

Tél. : 02.51.36.70.85

pref-etrangers@vendee.gouv.fr

Monsieur [redacted]

Objet : Attestation d'autorisation de travail
Réf :

Monsieur,

Vous détenez actuellement une carte de séjour valable jusqu'au [redacted] et vous avez rendez-vous auprès de notre service pour déposer un dossier de demande de renouvellement de titre le mardi 21 mai 2019 à 10 h 4 0.

Conformément à l'article R.5221-32 du code du travail, j'ai l'honneur de vous informer que votre autorisation de travail et votre droit au séjour sont prolongés jusqu'à la date de ce rendez-vous.

Cette attestation est établie pour faire et valoir ce que de droit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 18 MARS 2019

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
le Chef de section

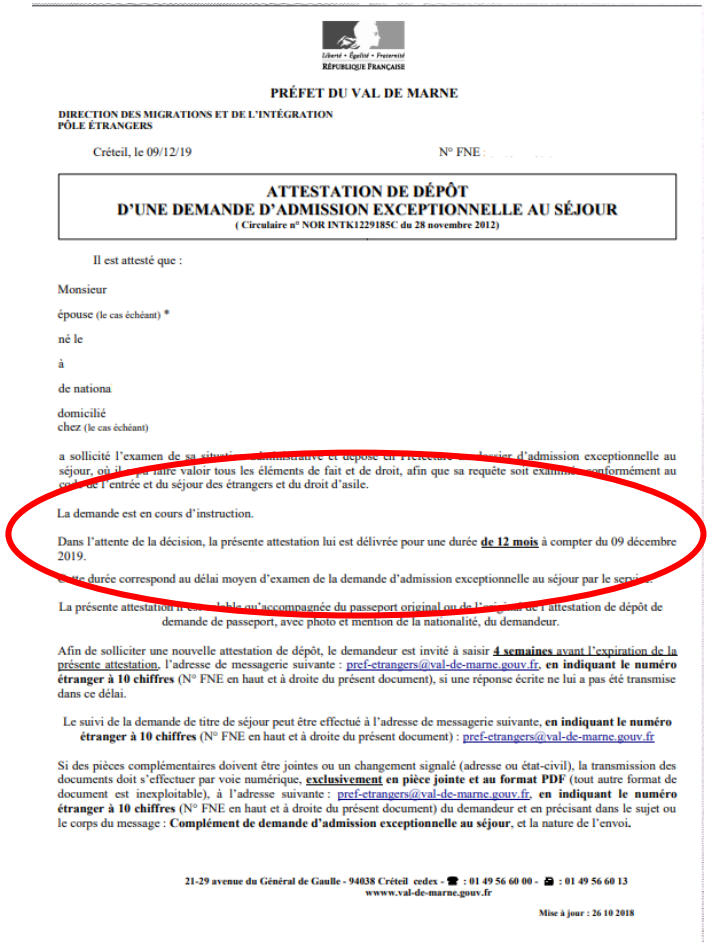
LECLERC

29 rue Delille - 85922 La Roche-sur-Yon Cedex 9 - Tél. : 02 51 36 70 85 - Télécopie : 02 51 05 51 38
Ouverture au public : du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 - Site Internet : www.vendee.gouv.fr

L'attestation de dépôt d'une demande d'admission exceptionnelle au séjour

Forme : Courrier avec en-tête de la Préfecture. Ce document doit être accompagné du titre de séjour qui a expiré.

Date de fin de validité de la licence délivrée : A la date d'expiration du visa ou, au plus tard, au 30 juin de la saison en cours.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DES MIGRATIONS ET DE L'INTÉGRATION
PÔLE ÉTRANGERS

Créteil, le 09/12/19 N° FNE :

ATTESTATION DE DÉPÔT
D'UNE DEMANDE D'ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SÉJOUR
(Circulaire n° NOR INTK1229185C du 28 novembre 2012)

Il est attesté que :

Monsieur

épouse (le cas échéant) *

né le

à

de nationa

domicilié
chez (le cas échéant)

a sollicité l'examen de sa situ[illegible] et déposé en Préfecture [illegible] dossier d'admission exceptionnelle au séjour, où il [illegible] faire valoir tous les éléments de fait et de droit, afin que sa requête soit examinée conformément au code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

La demande est en cours d'instruction.

Dans l'attente de la décision, la présente attestation lui est délivrée pour une durée **de 12 mois** à compter du 09 décembre 2019.

[illegible] durée correspond au délai moyen d'examen de la demande d'admission exceptionnelle au séjour par le service

La présente attestation [illegible] valable qu'accompagnée du passeport original ou de l'original de l'attestation de dépôt de demande de passeport, avec photo et mention de la nationalité, du demandeur.

Afin de solliciter une nouvelle attestation de dépôt, le demandeur est invité à saisir **4 semaines** avant l'expiration de la présente attestation, l'adresse de messagerie suivante : pref-etrangers@val-de-marne.gouv.fr, **en indiquant le numéro étranger à 10 chiffres** (N° FNE en haut et à droite du présent document), si une réponse écrite ne lui a pas été transmise dans ce délai.

Le suivi de la demande de titre de séjour peut être effectué à l'adresse de messagerie suivante, **en indiquant le numéro étranger à 10 chiffres** (N° FNE en haut et à droite du présent document) : pref-etrangers@val-de-marne.gouv.fr

Si des pièces complémentaires doivent être jointes ou un changement signalé (adresse ou état-civil), la transmission des documents doit s'effectuer par voie numérique, **exclusivement en pièce jointe et au format PDF** (tout autre format de document est inexploitable), à l'adresse suivante : pref-etrangers@val-de-marne.gouv.fr, **en indiquant le numéro étranger à 10 chiffres** (N° FNE en haut et à droite du présent document) du demandeur et en précisant dans le sujet ou le corps du message : **Complément de demande d'admission exceptionnelle au séjour**, et la nature de l'envoi.

21-29 avenue du Général de Gaulle - 94038 Créteil cedex - ☎ : 01 49 56 60 00 - 🖷 : 01 49 56 60 13
wwww.val-de-marne.gouv.fr

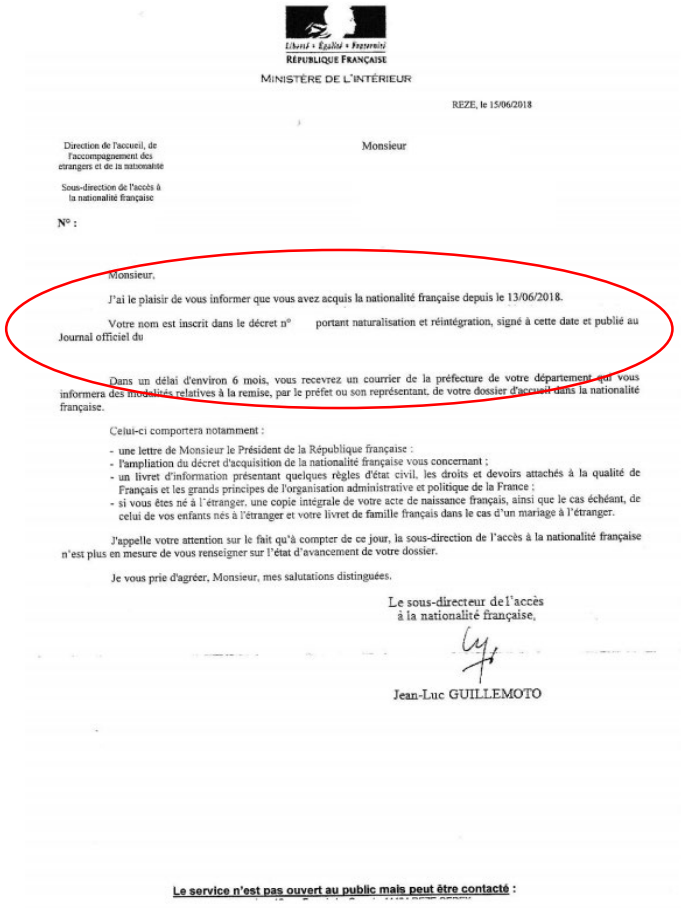
Mise à jour : 26 10 2018

4. L’acquisition de la nationalité française

Le courrier du ministère de l'intérieur

Forme : Courrier avec en-tête du ministère, daté et signé. Si la parution au Journal Officiel n'est pas annexée, il est possible de récupérer le document en faisant une recherche sur internet avec le numéro du décret et la date de parution au Journal Officiel.

Date de fin de validité de la licence délivrée : 30 juin de la saison en cours.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

REZE, le 15/06/2018

Direction de l'accueil, de l'accompagnement des étrangers et de la nationalité

Sous-direction de l'accès à la nationalité française

N° :

Monsieur

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que vous avez acquis la nationalité française depuis le 13/06/2018.

Votre nom est inscrit dans le décret n° portant naturalisation et réintégration, signé à cette date et publié au Journal officiel du

Dans un délai d'environ 6 mois, vous recevrez un courrier de la préfecture de votre département qui vous informera des modalités relatives à la remise, par le préfet ou son représentant, de votre dossier d'accueil dans la nationalité française.

Celui-ci comportera notamment :

- une lettre de Monsieur le Président de la République française ;
- l'ampliation du décret d'acquisition de la nationalité française vous concernant ;
- un livret d'information présentant quelques règles d'état civil, les droits et devoirs attachés à la qualité de Français et les grands principes de l'organisation administrative et politique de la France ;
- si vous êtes né à l'étranger, une copie intégrale de votre acte de naissance français, ainsi que le cas échéant, de celui de vos enfants nés à l'étranger et votre livret de famille français dans le cas d'un mariage à l'étranger.

J'appelle votre attention sur le fait qu'à compter de ce jour, la sous-direction de l'accès à la nationalité française n'est plus en mesure de vous renseigner sur l'état d'avancement de votre dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le sous-directeur de l'accès
à la nationalité française,

Jean-Luc GUILLEMOTO

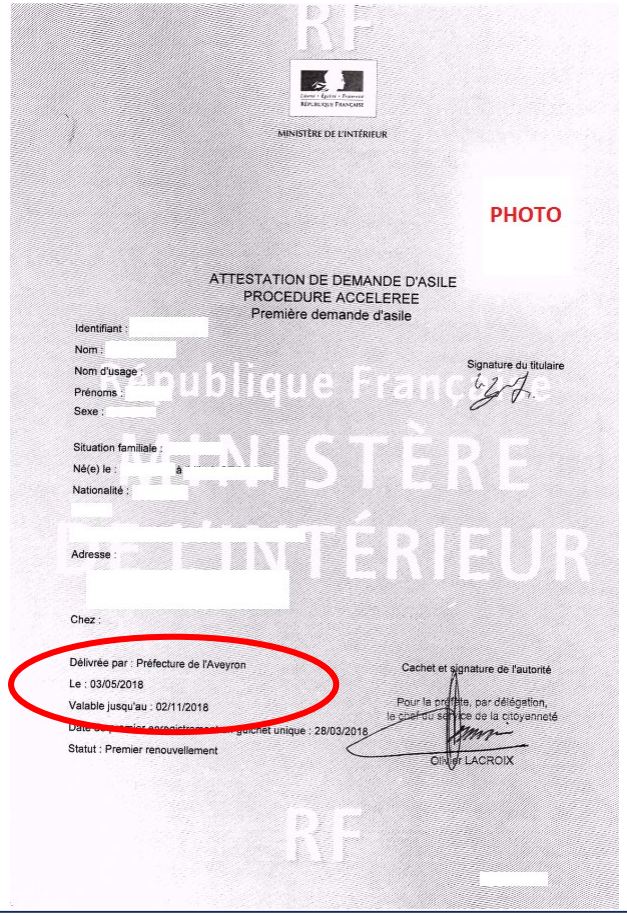
Le service n'est pas ouvert au public mais peut être contacté :

5. La demande d’asile

L’attestation de demande d’asile

Forme : Document délivré par le Ministère de l’intérieur. Il doit être daté et signé par l’administration et signé par le titulaire.

Date de fin de validité de la licence délivrée : A la date d’expiration de l’attestation ou, au plus tard au 30 juin de la saison en cours.


MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PHOTO

ATTESTATION DE DEMANDE D'ASILE
PROCEDURE ACCELEREE
Première demande d'asile

Identifiant :
Nom :
Nom d'usage :
Prénoms :
Sexe :

Signature du titulaire

Situation familiale :
Né(e) le : à
Nationalité :

Adresse :

Chez :

Délivrée par : Préfecture de l'Aveyron
Le : 03/05/2018
Valable jusqu'au : 02/11/2018
Date [illegible] guichet unique : 28/03/2018
Statut : Premier renouvellement

Cachet et signature de l'autorité

Pour la préfète, par délégation,
le chef du service de la citoyenneté

Olivier LACROIX


FFR